

Date de dépôt : 11 octobre 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. François Lefort, Anne Mahrer, Brigitte Schneider-Bidaux, Catherine Baud, Jacqueline Roiz, Bertrand Buchs, Emilie Flamand, Sophie Forster Carbonnier pour un réseau périurbain de transport par câble coordonné aux projets de construction de logements

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le besoin cantonal en logements tant actuel que celui prévu par le développement du Grand Genève;*
- la nécessité de développer des systèmes de transports publics performants pour répondre à l'accroissement de la population prévue sur le canton;*
- l'intérêt à penser autrement la mobilité et d'en assurer la diversité afin de favoriser le transfert modal;*
- l'engorgement actuel du réseau des voiries de circulation individuelle, appelé à empirer dans un avenir proche;*
- la volonté de préserver les espaces agricoles du canton;*
- les exigences de développement durable et d'économie d'énergie;*
- la volonté du Conseil d'Etat d'être l'acteur majeur du développement durable au service du bien-être de la population,*

invite le Conseil d'Etat

à étudier la faisabilité pour le Grand Genève d'un réseau périurbain de transport par câble en lien avec les lignes de tramway, le réseau CEVA et coordonné avec les grands projets de construction de logements.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Une étude préliminaire pour une liaison tangentielle en transport par câble a été lancée au mois d'août 2017, pilotée par la direction générale des transports (DGT) du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Celle-ci a comme objectif d'affiner le projet de tracé de la liaison tangentielle en télécabine urbaine de 12 kilomètres, qui relierait la douane de Bardonnex au P+R P47 en passant par Perly, les Cherpines, Bernex/Confignon, Blandonnet et l'aéroport (voir annexe).

L'opportunité de desservir ce corridor est importante, car il concentrera une part prépondérante de la croissance à venir des déplacements internes au canton mais aussi avec les territoires limitrophes. Cette liaison aura non seulement une fonction de desserte forte des nouvelles centralités urbaines périphériques (Cherpines, Bernex/Confignon et aéroport notamment), mais aussi une fonction de maillage du réseau de transports collectifs genevois. Elle sera un véritable lien de 3^e ceinture, aujourd'hui inexistante en transports collectifs, et permettra de connecter les axes forts trams et trolleybus entre eux, favorisant ainsi des déplacements tangentiels ne passant pas par le centre-ville, déjà très chargé en heures de pointe.

L'étude préliminaire devra :

- questionner l'emplacement des stations et leur intégration dans le tissu urbain actuel et futur;
- proposer l'intégration des infrastructures de ligne (pylônes notamment) dans les différents espaces traversés en intégrant les contraintes environnementales et paysagères;
- chiffrer les coûts d'investissement et d'exploitation de cette infrastructure.

Pour traiter ces problématiques, des mandataires spécialisés dans les domaines du transport par câble, de l'environnement et de l'urbanisme travaillent à l'élaboration de cette étude, dont la gouvernance est partagée entre la DGT, le service d'étude des risques majeurs de la direction générale de l'environnement, la direction générale de l'agriculture et de la nature, l'office de l'urbanisme et l'office du patrimoine et des sites. Les communes concernées par cette infrastructure, l'aéroport et Palexpo ont d'ores et déjà été approchés et seront associés à la démarche.

Au-delà de cette étude préliminaire, dont les conclusions devraient être rendues à la fin de l'année 2017, le DETA souhaite déposer dans la foulée un projet de loi pour un crédit d'étude visant à financer la suite des études à réaliser. Cette infrastructure dépendant du droit fédéral, il s'agira de réaliser

des études d'avant-projet, puis de projet, en vue du montage des dossiers de la procédure fédérale d'approbation des plans et de la demande de la concession fédérale. Parallèlement, une étude juridico-financière devra permettre de déterminer le mode de financement et de contractualisation optimal (marché de construction ou « clé en main » intégrant la construction, l'exploitation et la maintenance).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexe :

Tracé de la liaison tangentielle étudié dans l'étude préliminaire

